

Module Pêche Référence Capitaine 200 Pêche - Arrêté du 20/08/2015

Titre(s) visé(s)

- Attestation de succès au « module pêche », complément du diplôme ou brevet de capitaine 200 conduisant au brevet de capitaine 200 pêche, titre de niveau V.

Texte(s) de référence

- Arrêté du **20 août 2015** relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 pêche.
- Annexes II et III de l'arrêté du 20 août 2015 fixant le programme de formation et d'évaluation du module pêche.
- Arrêté du **30 octobre 2015** relatif à la délivrance du brevet de lieutenant de pêche.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- L'acquisition du module pêche permet aux titulaires d'un capitaine 200 avec complément STCW, d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel et de direction sur un navire de pêche conformément aux prérogatives qui lui sont associées (cf.annexe II décret n°2015-723 du 24/06/2015) :
 - OCQP, *second capitaine et capitaine sur des navires armés à la pêche de moins de 9 mètres à la petite pêche et inférieur à 24 mètres pour la petite pêche, pêche côtière, pêche au large et allant au plus à 100 milles des côtes,*
 - OCQP et *second sur des navires de pêches côtières, pêche au large d'une longueur inférieure à 24 mètres et navigant en eaux illimitées ou d'une longueur supérieure à 24 mètres et inférieure à 45 mètres et allant au plus à 100 milles des côtes,*
 - *fonctions sur des navires armés aux cultures marines de moins de 24 mètres (conduite de navire, patron de navire).*

Objectifs :

- Permettre aux stagiaires d'appréhender l'univers de la pêche et du métier par un apport de connaissances relatives aux techniques de pêches, aux engins de pêche, à leur mise en œuvre, à la conduite d'une action de pêche, à la réglementation des pêches maritimes, à la gestion d'un navire de pêche artisanale et au traitement, conservation et commercialisation des captures et produits de la pêche.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Toute personne désireuse de travailler dans le secteur de la pêche, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par arrêté et titulaire, à minima d'un diplôme de capitaine 200.

Intervenant(s)(es)
MARITIME

- Formateurs et formatrices pour adultes du CEFCM.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Coût, horaires, dates et sites de formation

- Le(la) candidat(e) doit avoir suivi la formation relative au module concerné et avoir obtenu une note **minimum** ou égale à 10/20, **sans note éliminatoire**, au cours de l'évaluation du module concerné. Module pouvant également être acquis par voie de V.A.E.

Financement

- **Le brevet de capitaine 200 pêche** est délivré à tout(e) candidat(e) satisfaisant aux conditions suivantes :

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre...)
 - Être âgé.e de 20 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet.
 - Justifier des attestations et diplôme correspondants au titre visé (C200 + module pêche).
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par arrêté.
 - Être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité, en cours de validité.
 - Être titulaire, **à minima**, du certificat E.M.1. et du C.R.O., en cours de validité.
 - Avoir accompli un temps de navigation effectif de 12 mois.

Durée, modalités, effectifs par session

- **234 heures 30 (maximum)**. Formation théorique et pratique, dispensée en continu, en centre et en présentiel (apport de connaissances, exercices, simulations).

Programme de la formation

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT - Module PÊCHE (Ref. C.200 Pêche)	
Contenus	Sous-modules - Matières
Module Pêche	Techniques de pêche (6h), réglementation des pêches (12h), Gestion d'un navire (10h), Traitement et conservation des captures (4h)
Modules STCW	C.G.O. (70h), E.M.2 (50h), Sécurité à bord des navires à passagers (SBNP 1, 2, 3) (12h)
Modules complémentaires	Recyclage TIS (8h ou 6h), Recyclage FBLLI (14h) Sensibilisation à la sûreté (5h), C.A.E.E.R.S. (30h) Culture de l'égalité H/F (3h30), Service Social Maritime (3h)
Evaluations	Epreuve finale modulaire - orale
Autres	Accompagnement et encadrement de la formation (accueil, entretien-bilan, soutien orale...)
TOTAL maximum	

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

